

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt- trois, le cinq octobre, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.

Date de la convocation

29.09.2023

Etaient présents : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, Mme France BERETTA, M Xavier GROSCLAUDE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle LEDIG, M. Stéphane BOURGUIGNON

Etait absent : -

Etaient excusés :

Mme Monique GUDIN a donné procuration à M. E. COLSON

Mme Christelle PILLEUX a donné procuration à M. C. CORSAINT

M. Didier THESE a donné procuration à Mme F. FRANCOIS

Mme Claire MATHE a donné procuration à Mme F. BERETTA

Un scrutin a eu lieu, Madame Francine FRANCOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6. Destruction du bien d'autrui – Gymnase 24-25/06/2023 Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°8 du 04 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment le point N°15 portant délégation d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

Vu les dégradations constatées au Gymnase les 24-25 juin 2023

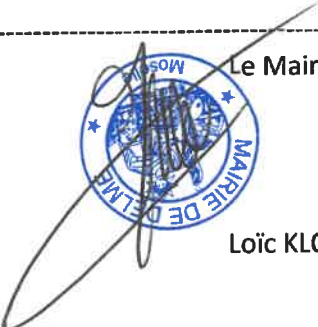
Vu la plainte déposée le 25 juin 2023 par Monsieur Loïc KLOPP – Maire de DELME

Vu l'avis d'audience à victime au Tribunal Judiciaire de METZ – Cabinet du juge des enfants , le mardi 17 octobre 2023

Vu la convocation devant le Tribunal Correctionnel – Avis à victime – le mardi 14 novembre 2023

Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ester en justice et de désigner Maître Sophie FERRY – FILOR AVOCATS – 659 avenue Paul Muller – 54600 VILLERS LES NANCY afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune jusqu'à épuisement des voies de recours.


Le Maire,
Loïc KLOPP